

WILDAF WEST AFRICA

Newsletter

Femmes, Droit & Développement en Afrique

N° 27 – Juillet 2006

ÉDITORIAL

L'intégration du genre et de l'égalité des hommes et des femmes en Afrique constitue un défi majeur pour la prise en compte des questions sexospécifiques dans différentes problématiques multisectorielles se rapportant au développement. Il faut espérer que les personnes et les instances qui élaborent les politiques de développement et qui assurent la planification et la mise œuvre des programmes oeuvrent effectivement pour rendre cet objectif possible.

Ce numéro vous informera justement sur la vision de l'UNIFEM sur la question. Dans le même ordre d'idées, il rend compte d'un projet réalisé au Togo, en matière d'éducation des filles susceptible de servir de bonnes pratiques prenant en compte les contraintes des filles en matière d'éducation.

Les lecteurs et lectrices pourront également dans ce numéro consulter les recommandations issues du pré sommet des femmes nommé « Forum des Femmes » ayant pour thème « *Promouvoir une gouvernance sensible au genre dans les pays sortants de conflit* » et de la 7^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine sur le site du réseau.

Ce numéro publie en outre un extrait d'une étude réalisée par Madame Rachel GOGUA, Expert en Genre, sur l'impact des politiques internationales commerciales, sur les productrices rurales en Afrique de l'ouest et du centre.

Nous vous invitons enfin à découvrir les nouvelles de nos réseaux nationaux, l'actualité aux niveaux sous régional, Africain et International.

Nous vous laissons découvrir tous ces sujets. Bonne lecture et merci de votre fidélité.

Mathilde R. SANT-ANNA
Chargée de Communication, Bureau sous régional

SOMMAIRE

INTEGRATION DU GENRE ET EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES EN AFRIQUE ET AU NIVEAU MONDIAL

Intégration du genre et égalité des hommes et des femmes en Afrique : Interview de la Directrice Régionale de l'UNIFEM Dakar.....	2
L'impact des politiques internationales commerciales sur les productrices rurales en Afrique de l'Ouest et du Centre.....	4
Le WILDAF au Forum Intergénérationnel sur la gouvernance endogène en Afrique de l'Ouest.....	8
Processus de réforme des Nations Unies : Les femmes et la réforme de l'ONU".....	10

AFRIQUE DE L'OUEST

Observatoire de la CEDEAO

Les dirigeants de la Région mettent la dernière main à la transformation de la CEDEAO en Commission.....	7
Adoption à Abuja d'un plan d'action visant à endiguer la grippe aviaire en Afrique	7
Collaboration entre la CEDEAO et l'UNESCO pour la réalisation des OMD.....	12

AFRIQUE

Suivi du NEPAD : Me A.WADE Président du Sénégal, « le NEPAD piétine ».....	9
Liberté d'expression en Afrique : L'Union africaine invitée à en faire un critère du NEPAD.....	9
Observatoire de l'Union Africaine : Recommandations du Forum des Femmes en prélude à la 7 ^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine. Activités réalisées par le réseau WILDAF/BSRAO au sommet de l'Union Africaine.....	9

Rubriques

Femmes à l'honneur	3
Des nouvelles du réseau	8
Brèves	11-12

Aussi disponible sur notre site

Web :

www.wildaf-ao.org

INTEGRATION DU GENRE ET EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES EN AFRIQUE : INTERVIEW DE LA DIRECTRICE REGIONALE DE L'UNIFEM/ DAKAR

BREVES

Depuis janvier 2006, Madame Mukarubuga Cécile est la nouvelle Directrice du Bureau Régional du Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'Afrique Occidentale, Francophone et Lusophone. En vue d'établir un bilan sur la question de l'intégration du genre et de l'égalité des hommes et des femmes en Afrique, la rédaction du WILDAF Newsletter l'a approché pour mieux la connaître et savoir la position de son institution sur la question.

WILDAF Newsletter : Bonjour Madame la Directrice, peut on mieux vous connaître?

Mukarubuga Cécile : Je suis Mukarubuga Cécile, Directrice du Bureau Régional du Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'Afrique Occidentale, Francophone et Lusophone. Je possède une longue expérience dans les domaines du genre et de la gestion de conflit, du développement organisationnel et institutionnel. Avant d'entrer à l'ONU, je fus fonctionnaire chargée du développement institutionnel au Bureau régional de l'IPPF (Fédération Internationale de la Planification) basé à Nairobi (Kenya). Avant l'IPPF, j'ai travaillé longtemps avec ACORD (Agence de Coopération et de Recherche pour le développement) dans la Région des Grands Lacs, où je me suis distinguée dans le développement et l'exécution des programmes thématiques régionaux, notamment les violences subies par les femmes, la situation des enfants et femmes chefs de ménage, le rôle de la femme dans la construction de la paix etc....

W.N. : Quelles sont les priorités de l'UNIFEM en matière de promotion des droits de la femme et de l'intégration du genre dans la sous région ouest Africaine ?

M.C. : Les femmes en Afrique de l'Ouest font face à de sérieux défis tant au niveau de leurs droits qu'à leur autonomisation. (Suite page 3)

Afrique : Intégrer le genre dans les politiques économiques

Dans un entretien à APA lundi à Banjul; la directrice du «Bureau Femme, Genre et Développement» de l'Union Africaine (UA), **Mme Winnie Byanyima**, a souligné l'ambition de l'organisation continentale d'introduire une approche genre dans l'élaboration des politiques économiques africaines. Mme Byanyima a indiqué que les politiques économiques définies par les Etats africains doivent impliquer de la même façon les hommes et les femmes.

Consulter l'article au :

www.apanews.net/article.php?id_article=4320

Source : allAfrica.com

Une version du protocole à la Charte Africaine Des Droits De L'homme et Des Peuples (CADHP) relatif aux droits de la femme en Afrique à la portée de tous

Le protocole adopté il y a 3 ans à Maputo en Mozambique en Juillet 2003, est entré en vigueur le 25 novembre 2005. Pour faciliter sa diffusion et sa lecture, le WILDAF a produit une version simplifiée en français et en anglais pour servir à l'information et la sensibilisation des femmes elles-mêmes et des populations toutes entières. Il souhaite vivement que cette version simplifiée soit traduite en langues locales afin d'être accessible au maximum de femmes et de populations en milieu rural. Le réseau accueillerait favorablement toute initiative allant dans ce sens. www.wildaf-ao.org/fr/publications.php3

www.wildaf-ao.org/fr/publications.php3

Protocole à la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme

Dix huit (18) pays ont ratifié le Protocole et trente huit (40) pays l'ont signé au 24 avril 2006. Entrée en vigueur : 25 novembre 2005

AFRIQUE DE L'OUEST	AFRIQUE DE L'EST	AFRIQUE AUSTRALE	AFRIQUE CENTRALE	AFRIQUE DU NORD
BENIN	COMORES	AFRIQUE DU SUD	Burundi	Algérie
Burkina Faso	DJIBOUTI	LESOTHO	Congo	LIBYE
CAP VERT	Éthiopie	MALAWI	Gabon	
Côte d'Ivoire	Île Maurice	Mozambique	Guinée Équatoriale	
GAMBIE	Kenya	NAMIBIE	République dém. du Congo	
Ghana	Madagascar	Swaziland	Tchad	
Guinée	Ouganda	Zambie		
Guinée Bissau	SEYCHELLES	Zimbabwe		
Liberia	Somalie			
MALI	RWANDA			
MAURITANIE	Tanzanie			
Niger				
NIGERIA				
SENEGAL				
Sierra Leone				
TOGO				
14	11	7	6	2
Nombre d'États par région				
16	13	10	9	5
Pays qui ont ratifié par région				
8	4	5	0	1

Pour suivre la progression du nombre de pays qui signent et ratifient, rendez vous sur le site de l'Union Africaine à la section des **Documents officiels** et consultez la liste disponible en format PDF : www.africa-union.org

Nous pouvons entre autres citer la féminisation de la pauvreté qui se caractérise non seulement par le déni du droit aux moyens de production tels que la terre, les ressources financières (crédit), mais aussi l'accès aux postes rémunérés et surtout le droit au contrôle du revenu généré, aussi petit soit il. La reconnaissance et la prise en compte de la contribution du travail non rémunéré des femmes dans les économies familiales et nationales : nous savons que le manque de formation et les pesanteurs culturelles confinent la plupart des femmes soit dans les foyers, soit dans des activités informelles et marginales.

Nous savons aussi qu'elles jouent un rôle important dans la cohésion des familles et des communautés. Cependant ne disposant pas de revenu financier substantiel, leur contribution est souvent négligée.

L'atteinte à l'intégrité de la femme est un autre défi et pas des moindres : elle se traduit souvent par les violences structurelles tolérées, telles que l'excision des filles, les mariages précoces et forcés qui dans certains cas se terminent par des fistules. La violence domestique est un fait courant et divers dont personne ne parle, les viols sont devenus une arme de guerre avec son lot de malheurs tels que le VIH/SIDA, le trauma et j'en passe.

Il faut aussi noter la sous représentation des femmes dans les instances de décision, ce qui les prive d'un cadre idéal pour faire un plaidoyer stratégique efficace.

Les priorités de l'UNIFEM en Afrique de l'Ouest se basent sur les priorités de l'UNIFEM global (La réduction de la pauvreté, la lutte contre le VIH/SIDA, la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de la participation des femmes dans les instances de gouvernance démocratique) ; les défis majeurs des femmes de la sous-région, sur les droits des femmes reconnus par les conventions internationales et sur les Objectives du Millénaire pour le Développement.

C'est ainsi qu'en Afrique de l'Ouest en terme de contenu ; nos priorités sont essentiellement la lutte contre la féminisation de la pauvreté, par le renforcement du pouvoir économique des femmes, par la valorisation de leur savoir et savoir-faire dans les domaines de production qu'elles maîtrisent déjà et dans les nouveaux créneaux porteurs. Nous venons de valider une stratégie sous régionale de renforcement des capacités de production des femmes en milieu rural dans cinq pays de la sous-région (Senégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Guinée Conakry). Nous allons bientôt démarrer un programme régional qui nous permettra de cibler des initiatives pouvant augmenter le revenu des femmes de façon substantielle. C'est aussi dans ce cadre que nous sommes en relation avec une association des femmes américaines entrepreneures pour établir le lien avec les femmes africaines entrepreneures. Nous allons bientôt commencer une étude sur le commerce transfrontalier qui va également déboucher sur un programme d'appui. Nous comptons développer un partenariat pratique et stratégique avec la CEDEAO et l'UEMOA dans ce domaine précis.

La lutte contre la féminisation de la pandémie du VIH/SIDA nous tient également à cœur : dans un environnement où la sexualité reste un sujet tabou, où la femme ne possède aucun pouvoir de négociation, où la prostitution devient une source de revenus pour les plus pauvres, la lutte contre le VIH/SIDA devient une priorité des priorités. Et surtout qu'il faut d'abord sauver des vies humaines avant de penser à leur pouvoir économique et politique. Nous travaillons également en partenariat avec les autres Agences pour dénoncer et stopper les violences faites aux petites filles. Quant à la participation des femmes dans les instances de gouvernance, nous appuyons les femmes à prendre part dans les négociations de paix et se positionner comme candidates aux postes de décision. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec les associations féminines pour une meilleure participation et un meilleur positionnement de la femme dans les instances de gouvernance.

En terme de stratégie, il va sans dire que notre priorité est l'appui aux gouvernements pour que la question de l'égalité des genres soit clairement prise en compte dans leurs politiques et stratégies, ceci est essentiel dans les PRSPS,

FEMMES A L'HONNEUR



La NED récompense quatre Africains militant en faveur de la liberté, dont deux Femmes

La NED (Fondation nationale de promotion de la démocratie/National Endowment for Democracy) récompense par son Prix de la Démocratie, des militants qui se sont distingués par leur travail en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance, aussi bien personnellement que pour le compte des organismes pour lesquels ils travaillent.

Le 27 juin 2006, un hommage a été rendu à quatre militants africains – dont deux femmes **Mme Zainab Hawa Bangura (Sierra-Leone) et Mme Immaculée Birhaheka République démocratique du Congo (RDC)** pour avoir encouragé la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la transparence gouvernementale et des élections libres et honnêtes dans leur pays. Si la démocratie continue à avancer en Afrique, «*c'est au dévouement de militants comme eux qu'on le doit*, car c'est le travail qu'ils ont fait pour renforcer la démocratie en Afrique qui leur a valu cet honneur », a fait remarquer le président de la NED, M. Vin Weber.

Mme **Zainab Hawa Bangura** est responsable des affaires civiles auprès de la mission de l'ONU au Liberia. Elle a fait remarquer que s'il restait encore beaucoup à faire pour instituer la démocratie en Afrique, les efforts engagés avaient porté leurs fruits et que les voix des militants se faisaient désormais mieux entendre.

La deuxième lauréate, **Mme Immaculée Birhaheka** est présidente et co-fondatrice de l'association « Promotion et support des initiatives féminines ». Elle cherche entre autres à mettre fin aux nombreux viols de femmes en RDC. Le prix que lui a conféré la NED, a-t-elle dit, n'est pas seulement un honneur récompensant son travail acharné, mais aussi la reconnaissance que la communauté internationale s'intéresse aux pays africains.

Le WILDAF leur rend Honneur pour leur détermination et courage.

Extrait de: ACTUALITÉS 29 Juin 2006

Source: United States Department of State (Washington, DC) Publié sur le web le 30 Juin 2006
By Rachel J. Kingrédactrice Du « Washington File »
Washington, DC

Lire article sur le site : AllAfrica.com

**INTEGRATION DU GENRE ET EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES EN AFRIQUE :
INTERVIEW DE LA DIRECTRICE REGIONALE DE L'UNIFEM/ DAKAR**

(Suite de la page 3)

C'est aussi dans ce cadre que nous renforçons les capacités des Ministères en charge des femmes pour mieux jouer leur rôle de leadership et de coordination. Nous renforçons les capacités des organisations féminines et soutenons leurs alliances stratégiques pour qu'elles soient des porte-parole de la majorité silencieuse et des partenaires privilégiés des Gouvernements. Nous travaillons surtout en étroite collaboration avec les autres agences des Nations Unies (le PNUD, l'UNICEF, l'ONUSIDA, l'UNFPA).

W.N. : Qu'est ce que vous pensez de l'action des femmes en vue de l'intégration du genre et de l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'Union Africaine ? Croyez-vous qu'il y a eu des avancées susceptibles d'avoir un impact sur la situation des femmes africaines ?

M.C. : Historiquement, les femmes ont joué un rôle crucial dans l'intégration du genre et de l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'Union Africaine, aussi bien à l'intérieur de l'institution qu'à travers la pression exercée de l'extérieur par les mouvements de femmes.

En particulier, une petite unité chargée des questions de femmes existait au sein de l'ancienne Organisation de l'Unité Africaine depuis plus d'une dizaine d'années. L'alliance stratégique entre les femmes qui travaillaient dans cette unité et les mouvements de femmes a permis notamment d'aboutir à l'adoption du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des femmes en Afrique, et à la Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique.

Le fait que les Etats Membres de l'UA ont pris l'engagement d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, et que la Commission de l'UA a commencé à appliquer le principe de la parité, sont déjà des avancées considérables. L'impact sur la situation des femmes africaines dépendra essentiellement de la volonté politique des divers Etats Membres de domestiquer et de mettre en œuvre de manière effective les instruments d'intégration du genre et de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes qui sont maintenant disponibles au sein de l'UA, à savoir le Protocole et la Déclaration Solennelle.

W.N. : Y a-t-il des articulations entre le travail qui se fait dans ce sens aux niveaux régional et international ?

M.C. : Les articulations se font dans le cadre normatif des conventions internationales sur les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes que les pays Africains ont signés et/ou ratifiés. Les instruments de l'UA font partie des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de toutes ces conventions et dans certains domaines, l'Afrique est même en avance par rapport aux autres régions. Par exemple, la Commission de l'UA est une des rares institutions multilatérales à appliquer la parité à 50/50. En matière de violence contre les femmes également, le Protocole sur les Droits des Femmes en Afrique va même plus loin que la CEDEF, et on pourrait même suggérer que le contenu de ce Protocole Africain serve de modèle à la communauté internationale.

W.N. : Que pensez vous de la réforme en cours aux Nations Unies ? Comment les femmes pourraient-elles en tirer meilleur profit pour améliorer l'efficacité de l'action des Nations Unies en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et de renforcement des capacités des femmes ?

M.C. : La Réforme des Nations Unies constitue sans nul doute la meilleure façon de rendre efficace, efficiente et cohérente l'action des Nations Unies du fait de l'harmonisation et la coordination et de l'atteinte des résultats.

Cette réforme vient à point nommé, car elle donne l'opportunité de se rendre compte que si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement afin d'assurer un développement durable à l'humanité, la question du genre devra être au centre de la Réforme des Nations Unies. L'intégration du genre devra garder une place centrale dans les programmes de toutes les Agences des Nations unies, mais

(Suite page 5)

il faudrait mettre les femmes au cœur de la Réforme en dotant le Système des Nations Unies d'une Agence forte avec les moyens nécessaires pour faire avancer l'agenda de l'autonomisation des femmes.

W.N. : Nous vous remercions Madame, pour votre disponibilité et vous souhaitons beaucoup de succès dans vos nouvelles responsabilités de directrice régionale de l'UNIFEM Dakar.

**L'IMPACT DES POLITIQUES INTERNATIONALES
COMMERCIALES, SUR LES PRODUCTRICES
RURALES EN AFRIQUE DE L'OUEST
ET DU CENTRE**

Présenté par Mme Rachel GOGOUA,

Madame Rachel GOGOUA est Expert en Genre, elle a réalisé une étude sur l'impact des politiques commerciales, sur les productrices rurales en Afrique de l'Ouest et du Centre, dont le WILDAF Newsletter vous présente un extrait.

« Les conventions de Lomé qui ont régi les relations commerciales entre les ACP et l'UE de 1975 à 2000 reposaient sur un régime de préférences commerciales non réciproques, ce qui posait un problème de compatibilité avec l'article 24 de l'OMC qui ne reconnaît pas les accords à la fois discriminatoires et non réciproques.

A partir de l'année 2000, l'accord de Cotonou (qui fait suite aux conventions de Lomé), prévoit l'ouverture des marchés des ACP aux produits Européens sur une base réciproque. Le volet commercial de cet accord de Cotonou : Accords de Partenariat Economique APE (qui prévoit des zones de libre-échange réciproque) sera ainsi compatible avec l'OMC.

L'un des objectifs des Accords de Partenariat Economique (APE) est l'intégration dans l'économie mondiale des économies ACP. Il s'agit spécifiquement pour les ACP d'ouvrir leurs marchés nationaux aux importations européennes. Les pays ACP avec leurs contraintes internes seront confrontés à la superpuissance économique et commerciale de l'Union Européenne et du monde.

L'étude menée par le Technical Centre For Agricultural and Rural Cooperation ACP-EU (CTA) sur les effets de la mondialisation sur le secteur agricole des pays ACP, relevait que les produits agricoles consommés sont couverts par les règlements sanitaires et phytosanitaires (SPS).

Cette question est reprise par une autre étude récente financée par le Department For International Development (DFID). Cette étude a montré que les règles sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les autres mesures réglementaires qu'ils ont associées, constituent les plus sérieuses barrières à l'accès au marché de l'UE.

(Suite page 5)

pas seulement pour les exportateurs ACP mais aussi pour les pays en développement non ACP et les économies en transition (CTA / Afritrade / APE note de synthèse P7. Octobre 2003).

Les obstacles liés à ces mesures et réglementations concernent la qualité, les normes, la traçabilité, l'étiquetage, le calibrage.

En outre, cette étude précise que ces mesures auront une incidence considérable sur la capacité des pays ACP d'exporter leurs produits vers les pays développés. Ces mesures pourraient être utilisées comme des mesures de protectionnisme.

L'objectif majeur des APE étant de promouvoir le développement des pays ACP, l'UE reconnaît la nécessité de mettre à la disposition des ACP des ressources pendant la période transitoire pour leur permettre d'être en mesure de saisir les opportunités offertes par l'ouverture des marchés. Par ailleurs, l'économie des pays en développement, particulièrement celle des pays de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique du centre, repose sur le secteur agricole. Composante déterminante de ces économies, le secteur agricole contribue à la création des richesses (CTA : Effets de la mondialisation sur le secteur agricole des pays. Octobre 1999 Pages 32 et 40).

L'annexe à la décision A/Déc.11/01/05 relative à la politique agricole de la CEDEAO, poursuit en disant que le secteur agricole constitue le principal pourvoyeur d'emplois. Il occupe 60% des populations vivant en milieu rural et qui tirent l'essentiel de leurs ressources des activités agricoles.

Cette annexe spécifie que sur 65% des actifs, 50% sont des femmes. Celles-ci travaillent dans le secteur agricole et essentiellement dans le domaine de la production. Selon toujours cette annexe, les femmes occupent une place considérable dans le processus de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Ainsi, bien qu'il soit fait allusion à la femme productrice agricole dans le document, celle-ci n'est pas associée aux négociations et prise en compte dans les différentes mesures proposées.

(Document de politique agricole de la CEDEAO. Déc. 11/01/05 19/01/05). Or, les femmes productrices agricoles rurales sont à plus de 70% analphabètes.

Elles continuent de faire l'agriculture extensive avec des techniques ancestrales sans accès aux facteurs de production tels que les semences améliorées, l'eau, les intrants, la terre, la vulgarisation agricole. Les femmes rurales sont des acteurs incontournables du développement agricole donc du développement économique. Par ailleurs, eu égard à l'objectif majeur de la coopération UE/ACP d'éradiquer la pauvreté et au fait que les femmes productrices en milieu rural constituent la majorité des pauvres de nos pays, il est urgent de déterminer les effets probables des APE sur les différents domaines et schémas de production de manière à pouvoir élaborer une politique et dégager du temps pour des mesures de transformation économique et de réduction de la pauvreté (...)

Impacts négatifs majeurs des accords commerciaux en particulier les ape sur les productrices rurales en Afrique de l'ouest et du centre

La libéralisation du commerce international et la mise en place des accords commerciaux sont supposées contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ACP et réduire la pauvreté. Aujourd'hui, l'on s'interroge sur la validité de cette assertion. L'expérience des différents programmes d'ajustements structurels dans les pays ACP est édifiante. C'est pourquoi, dans le cadre des négociations et l'entrée en vigueur des différents accords commerciaux, il y a lieu de faire des simulations de la mise en œuvre de ceux-ci à chaque secteur d'activité sur la base de l'approche genre pour mesurer leur impact en terme d'effets négatifs pouvant affecter dangereusement l'existence des productrices rurales.

L'accord de Cotonou entre les ACP et l'UE prend en compte le genre par des engagements précis en matière d'égalité entre les sexes.

Cependant, les questions liées au genre sont absentes des questions sensées être prioritaires au niveau des négociations, à savoir le commerce et les domaines liés au commerce

Dans le contexte des APE, la situation est problématique puisque ce sont justement ces domaines qui sont les plus controversés (...)

Le genre partout et nulle part

Nous savons que ceux qui ont déjà accès aux marchés, aux infrastructures et à la terre sont plus enclins à bénéficier des opportunités créées par la libéralisation du commerce, plusieurs femmes en sont donc exclues. Nous savons également qu'à cause des rôles sexospécifiques, les femmes sont plus enclines à effectuer des travaux non rémunérés au foyer pour entretenir la famille, et qu'elles sont responsables d'un plus grand partage du travail lié à la réduction des services sociaux. (ACDI).

Les politiques et tendances macroéconomiques peuvent avoir des répercussions différentes selon le sexe en raison des différentes manières dont les femmes et les hommes sont intégrés dans l'économie et le marché. D'autre part, les préjugés basés sur le sexe sur le plan du fonctionnement des marchés peuvent également restreindre l'efficacité de la politique macroéconomique en limitant la capacité des individus et de l'économie de se comporter de la manière prévue. Comme l'indiquent certaines études, le genre est donc un facteur, qui est toujours présent dans la politique commerciale et devrait être présent partout à l'OMC.

(Suite page 6)

Vous êtes membre du réseau WILD AF/FeDDAF Afrique de l'Ouest et désirez faire connaître vos activités? Vos réalisations? Votre association?

Faites nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courrier électronique. **La date limite de dépôt des textes est la suivante : 1^{er} septembre 2006 (parution octobre 2006).**

Qui lit le Newsletter ? Le WildAF West Africa Newsletter est diffusé aux membres du WildAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest dans huit pays de la sous-région, à nos partenaires en Afrique, Europe, dans les pays scandinaves et en Amérique MAIS AUSSI aux magistrats, avocats, policiers, médecins, chef religieux et traditionnels. FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

info@wildaf-ao.org

L'impact des politiques internationales commerciales sur les productrices rurales en Afrique de l'ouest et du centre

(Suite de la page 5)

Pour prendre juste un exemple, l'Initiative du coton qui visait à réduire dramatiquement les subventions des producteurs du coton aux Etats-Unis et en Europe, et à compenser les agriculteurs africains pour les pertes, dont ils ont souffert du fait de ces subventions élevées, a certainement eu des impacts, eu égard aux rôles considérables des femmes dans la production et la consommation du coton, et en considérant les rôles sexospécifiques des femmes et des hommes dans les sociétés. Pour développer des politiques qui maximisent les avantages positifs de l'Initiative du coton, en vue de réaliser la réduction de la pauvreté et le développement dans ces pays, le genre devra certainement être pris en considération.

Dans les négociations commerciales internationales, on mentionne peu les droits des femmes, les impacts sexospécifiques des politiques macroéconomiques.

Quand les femmes ou le genre est mentionné, c'était habituellement pour examiner comment les femmes dans les pays en développement pourraient au mieux tirer avantage des bénéfices des marchés d'exploitation promis. On a rarement abordé la question des causes essentielles de la discrimination sexospécifiques et des violations des droits humains des femmes.

Plusieurs représentants de gouvernements à la conférence de CANCUN ont souligné que l'inégalité entre les sexes limite la croissance et le potentiel d'éradication de la pauvreté de la libéralisation du commerce. Ils ont aussi mentionné, comment la croissance économique, alimentée par l'expansion des exportations, constitue un facteur clé pour mettre fin à la pauvreté des femmes. La libéralisation du commerce avec des filets de sécurité pour calmer la transition, a semblé être la prescription acceptée pour s'attaquer aux questions du genre dans l'agenda du commerce.

Mutilations sexuelles féminines, des chiffres intolérables !

Consulter au :

www.destinationsante.com/article.cfm?ContentID=15238

Les violences faites aux femmes sont des violences faites à la société.

Donc, quoique les politiques macroéconomiques puissent avoir de grands impacts sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, l'analyse sexospécifiques et les projets sensibles au genre étaient largement absents dans les espaces officiels et non officiels à la Conférence ministérielle de CANCUN. (...)

À l'issue de la Conférence ministérielle de CANCUN, les règles internationales sur le commerce n'ont pas du tout changé, et pour ce qui est des impacts du système actuel sur les droits des femmes et le développement, peu de choses ont changé.

Selon le bulletin REALITES ET ENJEUX : Droits de la femme et changement économique N°4, octobre 2002, les politiques commerciales des gouvernements nationaux et les activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont d'importantes ramifications pour le développement économique et social à travers le monde. (...)

Les conditions d'emploi des femmes : les femmes courent de plus en plus le risque de travailler dans des conditions extrêmement dangereuses et où elles sont abusivement exploitées, parce que la libéralisation du commerce tend à accroître leur emploi dans le secteur industriel, l'agriculture commerciale et dans les zones de traitement des produits d'exportation, qui sont caractérisés par des bas-salaires et des conditions de travail inférieures. La mondialisation a également favorisé les arrangements d'emploi informel et en sous-traitance dans les industries à dominance féminine (telles que la production alimentaire et vestimentaire) qui menacent la sécurité, la situation sociale et les droits des travailleuses.

L'inégalité entre les sexes limite la productivité: les inégalités basées sur les sexes (surtout dans l'éducation, la santé et la formation) entravent les aptitudes des femmes à exploiter les nouvelles opportunités créées par la libéralisation du commerce telles que les emplois qualifiés et les opportunités d'entrepreneuriat. Ceci à tour de rôle limite les résultats de la production aux incitations économiques créées par les politiques de promotion commerciale et limite de même la capacité d'exportation de l'ensemble de l'économie.

L'analyse comparative entre les sexes révèle que le rapport entre les relations du commerce et du genre est complexe et ambigu. La question que nous devons poser n'est pas de savoir si la libéralisation du commerce est bonne et mauvaise pour les femmes en tant que groupe, mais comment la politique commerciale peut contribuer à la réalisation des droits humains pour tous et promouvoir le développement durable dans toutes les sociétés. L'analyse comparative entre les sexes démontre que vouloir faire progresser les choses avec les mêmes politiques « passe-partout » de libéralisme commercial excluant la problématique hommes-femmes qui ne tient pas compte des facteurs sociaux locaux et des besoins humains ne remédiera pas aux inégalités économiques et n'éradiquera pas la pauvreté. Le défi c'est de mettre en oeuvre les politiques qui l'accompliront (...).

Extrait de l'étude sur l'impact des politiques commerciales, sur les productrices rurales en Afrique de l'Ouest et du Centre Lire l'article en entier sur le site : www.wildaf-ao.org/fr/documentation.php3

USA : L'Etat Américain maintient son aide pour le Programme International de Planning Familial

Les députés américains ont voté en faveur du maintien du Fonds International pour le Programme de Planning Familial d'un montant de 432 millions de \$. Alors que le Président voulaient diminuer le montant à allouer de 18% soit 357 millions de \$.

Le Fonds International pour le Programme de Planning Familial est géré par l'USAID, le Département d'Aide pour les pays étrangers, et le Département d'Etat Américain, les Organisations Internationales pour le Développement et la Promotion du Planning Familial etc. Depuis fort longtemps, ce Fonds est affecté à la lutte contre la malnutrition, les services sociaux. Actuellement le Fonds est destiné également à promouvoir des initiatives qui pourront aider les femmes, comme la lutte contre les violences faites aux femmes africaines, le VIH/SIDA et le Paludisme. Source : FemmesNet



Atelier pour combattre la violence faite aux femmes

Un atelier pour développer un cadre de travail afin de combattre la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest s'est tenu du **27 au 29 mars 2006** au Secrétariat exécutif de la CEDEAO.

Les délégué-e-s des États membres ont participé pendant trois jours à l'atelier afin de rédiger un plan d'action stratégique pour mieux comprendre le phénomène qui s'observe notamment dans les familles, au niveau de l'État et des communautés.

Le réseau a été représenté par Madame **Bisi Olateru-Olagbegi**, présidente du WILDAF Nigeria.

Le rapport est disponible en anglais uniquement sur le site wildaf-ao.org

Adoption à Abuja d'un plan d'action visant à endiguer la grippe aviaire en Afrique

Une réunion des ministres chargés de l'agriculture, de la santé, de l'élevage, de l'environnement et de l'intégration, s'est tenue le vendredi 23 juin 2006 à Abuja pour mettre au point un cadre de prévention et de réaction à l'épidémie de grippe aviaire dans les États membres et en Mauritanie. Communiqué N°: **68/2006**

Consulter:

africaunion.org/News_Events/Calendar_of_%20Events/DRAFT%20CALENDAR%20OF_%20MEETING.doc

Des experts d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont adopté des instruments pour lutter contre le trafic des femmes, notamment des enfants.

Une réunion des Experts de l'Afrique de l'Ouest et du Centre s'est tenue dans le but de développer des normes internationales relatives à la protection des enfants, à la mise en place d'un cadre de dialogue en vue de réduire les tabous et de renforcer la protection des enfants dont les droits sont régulièrement bafoués.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants a bénéficié ces dernières années d'une plus grande préoccupation politique, qui s'est illustrée notamment par l'adoption de standards internationaux par certains pays de la région et par des engagements pris au niveau régional et sous régional.

Les consultations de Libreville I et II en 2000 et 2002, la Déclaration et le Plan

d'Action de la CEDEAO en 2001 sont les témoins de cet intérêt. Dans le cadre de ce plan d'action, la CEDEAO a créé récemment une unité de lutte contre le trafic des personnes qui à son siège à Abuja.

Quatorze des 15 États membres de la CEDEAO ont ratifié la Charte africaine pour le bien être des enfants. Le même nombre a aussi adopté soit des lois spécifiques contre le trafic des personnes humaines, soit sur le trafic des enfants. Neuf groupes de travail ont été mis en place tandis que des plans d'action nationaux ont été développés dans un certain nombre de pays.

Pour plus d'information consulter :

www.news.ecowas.int/en/presseshow.php?nb=34&lang=en&annee=2006

Réunion du Comité d'experts de la CEDEAO pour l'étude de la Première Version du Code de Conduite des Forces Armées et de Sécurité d'Afrique de l'ouest.

Cette réunion a eu lieu à Lomé les 19 et 20 avril 2006. Elle avait pour but d'étudier la Première Version du Code de Conduite pour les Forces Armées et de Sécurité en Afrique de l'ouest préparée par le Secrétariat de la CEDEAO et le Centre de Genève pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF).

Pour plus d'information lire l'article au :

www.news.ecowas.int/en/presseshow.php?nb=34&lang=en&annee=2006

Les Dirigeants de la Région mettent la dernière main à la transformation de la CEDEAO en Commission

Le 30e Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a finalisé la transformation du Secrétariat Exécutif en une Commission de neuf membres composée d'un Président, d'un Vice-président et de sept Commissaires.

Les pays devant occuper ces postes sont : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. Les postes de Président et de Vice-président ont été attribués au Ghana et au Burkina Faso respectivement.

La Commission démarrera en janvier 2007.

Le système adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement prévoit une rotation bien définie qui assure le remplacement prévisible et harmonieux des Commissaires.

Cette transformation du Secrétariat de la

CEDEAO en Commission qui a été approuvée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au cours de leur sommet ordinaire tenu en janvier 2006 à Niamey, permettra d'approfondir et d'accélérer le processus d'intégration.

Elle entraînera également un renforcement du caractère supranational de l'organisation et l'adoption d'un nouveau régime juridique.

Le Sommet a également approuvé une nouvelle structure pour le Parlement de la CEDEAO dans le cadre d'une restructuration qui permettra à cette institution d'être plus efficace et aux parlementaires de jouer pleinement le rôle qui leur revient dans le processus d'intégration. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, en outre, approuvé le renforcement de la capacité institutionnelle de la cour de justice de la communauté pour permettre à la CEDEAO de disposer d'une Cour forte et indépendante.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur préoccupation face au problème de la migration des jeunes de la région. Ils ont en conséquence chargé la CEDEAO de formuler une position régionale sur la migration dans la mesure où la plupart des immigrants en Europe viennent de l'Afrique de l'ouest. Une telle position permettra d'aborder le problème d'une manière plus concertée.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont été informés de la situation sécuritaire de la région, notamment en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Guinée Bissau et au Togo.

(Suite à la page 10)

La Société civile invitée à se mobiliser dans l'espace CEDEAO

Un atelier pour la sensibilisation et le renforcement de capacité des membres de la société civile en Afrique de l'Ouest s'est tenu à Banjul, Gambie. L'atelier a recommandé une amélioration du partenariat entre la société civile et la CEDEAO. De façon spécifique, les recommandations ont insisté sur le partenariat entre la CEDEAO, la société civile et le forum des associations reconnu par la CEDEAO. (FARE). L'atelier a en outre recommandé à la CEDEAO de former la société civile par l'organisation des ateliers de renforcement de leur capacité en vue de leur participation effective dans l'intégration régionale.

Pour plus d'information:

www.news.ecowas.int/en/presseshow.php?nb=34&lang=en&annee=2006

DES NOUVELLES DU RÉSEAU

Les nouvelles de nos réseaux font état des activités qu'ils ont réalisées ou en cours de réalisation.

Au bureau sous régional

Forum Intergénérationnel sur la Gouvernance endogène en Afrique de l'Ouest : Le WILDAF/FeDDAF-BSRAO a participé du **26 au 28 juin 2006** au *Forum Intergénérationnel sur la Gouvernance endogène en Afrique de l'Ouest*, organisé par le Club du Sahel et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Cette rencontre est une étape dans la concrétisation de l'une des recommandations formulées par les acteurs de la région lors de l'Initiative de Valorisation des capacités endogènes de prévention des conflits et de gouvernance en Afrique de l'Ouest qui s'est tenue en mars 2005 à Conakry. Le Forum a permis de réfléchir à la valorisation du capital d'expériences, de connaissances, d'éthique, de références culturelles et d'énergie de l'Afrique de l'Ouest, en appui à la prévention et à la résolution pacifique des conflits, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux modes de gouvernance davantage enracinée dans les réalités de la région et au service de ses populations.

Le WILDAF a salué l'initiative de ce forum dont les préoccupations sont proches de celles qui soutendent l'action de son projet « Femme et Gouvernance en Afrique de l'Ouest ». Nous espérons qu'il sera une étape de plus vers une prise en compte effective des priorités des femmes dans la gouvernance en Afrique de l'Ouest. Le réseau a été représenté à la réunion par la Coordinatrice sous régionale Madame **Kafui ADJAMAGBO-JONHSON**

Dans les pays :

Sénégal : le WILDAF/FeDDAF Sénégal a participé à la 4^{ème} réunion du Comité de pilotage du Groupe Régional de travail pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur l'étude des Nations-Unies sur la violence contre les enfants. La réunion a eu lieu le mercredi 28 juin et avait pour objectif de faire le point sur les récentes initiatives mises en place depuis la consultation régionale de mai 2005 et, au nom du Secrétariat de l'Etude, revoir avant leur finalisation les recommandations du rapport qui seront présentées à l'Assemblée Générale des Nations-Unies en octobre 2006.

Côte d'Ivoire : Les Femmes du Comité de suivi du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux Droits de la Femme Africaine en Côte d'Ivoire prendront le train de la Paix mais pas sans le Protocole

Le 22 juin 2006, les organisations de femmes de la Côte d'Ivoire ont eu une rencontre avec le Premier Ministre Ivoirien Monsieur Charles Konan BANNY. Les membres du comité de suivi du protocole ont saisi cette opportunité pour rappeler aux autorités gouvernementales l'importance que les femmes ivoiriennes attachent à une ratification rapide et à la mise en œuvre du protocole par la Côte d'Ivoire.

Prenant la parole au nom du comité, Madame Rachel GOGOUA a rassuré le premier Ministre que les femmes ivoiriennes veulent prendre le train de la paix mais pas sans le protocole. Il est sur le quai et les femmes demandent qu'il soit mis dans le train.

En réponse à cette requête, le Premier Ministre s'est engagé à tout entreprendre afin que le protocole soit ratifié dans les meilleurs délais par la Côte d'Ivoire.

Ghana : Le réseau a organisé avec l'appui de DANIDA (Danish International Development Agency) et de « women's Manifesto Coalition » une sensibilisation à l'endroit des femmes pour les inciter à participer aux futures élections locales. A cet effet, les femmes parlementaires ont été invitées pour parler aux membres du réseau, sur les efforts qu'elles ont dû déployer pour être élues ainsi que sur leur rôle au sein du parlement.

- 8 juin 2006 : Le réseau a organisé une formation sur la gestion des collectivités locales, leurs structures, rôles et fonctions.

- Le réseau a également effectué des démarches pour la ratification du protocole : En ce sens un courrier a été adressé en mars 2006 au Comité du Parlement chargé de l'étude des lois.

- Le WILDAF/FeDDAF Ghana a désormais une chargée de communication. Elle s'appelle **Netsanet Fekade Odoi**. Elle a obtenu un Master en Droit, option Droits Humains International, à l'Université ESSEX à Londres. Elle est expert international en Droit Humains. Avocat de profession. Elle a travaillé pendant 5 ans dans des organisations internationales et nationales des droits de l'homme. Elle a été la coordinatrice du réseau Genre et Développement basé à Londres.

Togo : Le Réseau a organisé les 13 et 14 juin 2006, avec l'appui financier URGENT ACTION FUND, deux ateliers de vulgarisation du protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la Femme en Afrique. Les ateliers avaient pour objectif principal de permettre à toute la population en l'occurrence les femmes de s'approprier le protocole mais encore d'être mieux outillées pour œuvrer au quotidien à son respect effectif.

Outre cet objectif général, les participants avaient pris pour résolution de faire une large diffusion du protocole par la mise en œuvre d'un plan d'action à court, à moyen et à long terme, de rendre le protocole accessible à la population sur tout le territoire national par sa diffusion en langues locales à travers les médias ; de susciter une prise de conscience au sein de la population pour qu'elle puisse utiliser les voies de recours contre les violations des droits des femmes ; et enfin d'œuvrer à l'incorporation du protocole dans les instruments juridiques nationaux par son usage.

Vient de paraître : **cahier du Genre N°40 : Travail et mondialisation.**

A télécharger : www.cahiers_du_genre.iresco.fr/nmero40.htm

Suivi de la CEDEF

Le Comité tiendra sa 36^{ème} session à New York du 7 au 25 août 2006. Le Cap Vert et la Ghana en Afrique de l'Ouest soumettront leurs rapports respectifs.

Pour plus d'information : visitez :

www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/36sess.htm

La Direction Femmes, Genre et Développement de l'Union Africaine, en partenariat avec African Centre for Democracy and Human Rights Studies et ISIS Women International Cross Cultural Exchange, a organisé à Banjul (Gambie) du **22 au 23 juin 2006**, un pré sommet en prélude au sommet de l'Union Africaine. Ce pré sommet nommé « **Forum des Femmes** » avait pour thème « *Promouvoir une Gouvernance sensible au Genre dans les Pays Sortants de Conflit* ». Le Forum des Femmes a été centré sur les questions de genre et de gouvernance dans les pays sortant de conflits armés et a proposé des stratégies pour réduire l'impact des conflits sur les femmes, ainsi que les violences liées au genre et a posé les jalons pour une gouvernance sensible au genre. Lire le rapport dans notre prochain numéro.

Du 1^{er} au 2 juillet 2006, s'est tenu à Banjul (Gambie), la 7^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Participation du WILDAF/FeDDAF-BSRAO à la réunion de l'Union Africaine à Banjul. Le Bureau sous régional du WILDAF a été représenté à ce sommet par la Chargée de Programme **Mme KUWONU Kafui**.

Activités réalisées: Publication d'un communiqué de presse, diffusion du protocole réécrit et simplifié en anglais et français, mise à disposition des délégations des Chefs d'Etat et des organisations présentes d'une carte récapitulative sur la ratification du protocole. Consulter les recommandations sur : www.wildaf-a.o.org/fr/rubrique=autrenouvelles_afrique.php3?id_rubrique=246

CONFERENCE SUR LES FEMMES ET LE DROIT

3 – 5 Juillet, 2006, Hôtel Savana, Dakar, Sénégal



Organisé par OSIWA, ce séminaire a pour objectif d'évaluer de façon critique le rôle du Droit et des Institutions Judiciaires dans l'évolution des droits des femmes en Afrique de l'ouest, à la fois comme outil positif et instrument de répression ; et sous cet angle, examiner les stratégies qui ont été adoptées par les différents partisans et activistes des droits de la femme.

Les recommandations qui ont émané de cette rencontre vont permettre à OSIWA de définir des stratégies d'intervention dans le domaine de la « Femme et du Droit » dans la sous région.

La rencontre a réuni des juristes, des autorités en matière de justice et de sécurité, des défenseurs des droits de l'homme et des organisations de la société civiles actives dans le domaine dans la sous région ouest africaine.

A l'issue des travaux, des recommandations susceptibles d'être traduites en projet ont été faites pour faire avancer les droits des femmes en Afrique. Elles concernent :

- l'action pour la ratification et la mise en œuvre du protocole à la charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits des femmes par les Etats d'Afrique de l'Ouest,

- L'élaboration et l'utilisation d'un curriculum sur les droits des femmes à l'usage des universités de la sous région

- L'action sur la question des coutumes et de la religion visant à approfondir la recherche dans ce domaine, à impliquer les acteurs traditionnels et religieux après sensibilisation dans la lutte pour la protection des droits des femmes.

Pour plus d'information consulter : www.allafrica.com

SUIVI du NEPAD

Me ABDOULAYE WADE « Le NEPAD piétine »

Un aveu d'Abdoulaye Wade au sujet du NEPAD, le Nouveau partenariat pour l'Afrique : « Depuis quatre ans, nous piétinons », dit-il, « le NEPAD est un bon projet, mais nous n'avons pas placé les hommes qu'il fallait pour l'animer ». Basé en Afrique du Sud, le secrétariat du NEPAD dépense trop d'argent en voyages, séminaires, colloques et tables rondes inutiles aux yeux du président Wade, « mais pas un kilomètre de route » n'est construit, regrette-t-il.

Source : Journal Les Echos.

Liberté d'expression en Afrique : L'Union africaine invitée à en faire un critère du NEPAD

Les chefs des Etats membres de l'Union africaine (UA) sont invités à intégrer la liberté d'expression et celle de la presse dans les critères principaux du mécanisme d'évaluation par les pairs du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). C'est là, du moins, l'un des 14 points de l'Appel des journalistes, professionnels des médias, organisations de défense de la liberté de la presse et d'appui aux médias, réunis le 30 avril dernier à Dakar, à l'occasion de la célébration de la « Journée internationale de liberté de la presse ».

La rencontre, organisée par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, le bureau Afrique de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et L'ONG Article 19, portait sur le thème « Médias, gouvernance démocratique et intégration africaine : promouvoir les dynamiques et synergies africaines, pour une politique de la communication et des médias au sein de l'UA », selon le communiqué y afférent, transmis à notre rédaction par l'IPAO.

Lire l'article au

www.nepad.org/2005/news_fr/wmview.php?ArtID=8

DOCUMENTATION

Rapport sur la Situation Humanitaire N° 16 (Mai 2005) du Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires (Bureau Régional Afrique de l'Ouest) UN-OCHA

Lire le rapport au :

[ww.humanitarianinfo.org/westafrika/2_updates_and_reports/2.2_sitreps/0505_sitrepF.doc](http://www.humanitarianinfo.org/westafrika/2_updates_and_reports/2.2_sitreps/0505_sitrepF.doc) -

BREVES – BREVES – BREVES

Processus de réforme des Nations Unies - Les femmes et la réforme de l'ONU - Déclaration sur les réformes

Les Nations Unies ont engagé depuis 1997, un processus de réforme de l'organisation. Aussi, les militantes de droits des femmes se sentent-elles éminemment concernées. La réforme des Nations Unies vise à introduire dans le système, des initiatives internes pour rendre l'institution plus cohérente et efficace.

Mais l'une des réformes très importante pour les femmes est l'aboutissement à la mise en place des structures organisationnelles, à une direction de haut niveau et des ressources nécessaires pour permettre aux gouvernements et au système des Nations Unies d'accroître leurs efforts pour rendre effective l'égalité entre hommes et femmes et pour renforcer les capacités femmes à participer à la gestion et accéder aux postes de responsabilités.

Les réformes en cours offrent plus que jamais l'occasion de rappeler que l'intégration du genre n'est pas une fin en soi. Sa finalité doit être de mettre les femmes au cœur du processus du développement et leur permettre de contribuer à façonner le développement dont elles doivent par ailleurs être des bénéficiaires à part entière.

Les réseaux d'organisations africaines parmi lesquels le WILDAF réuni en caucus africain durant la session de la Commission sur la condition des femmes en mars dernier avait déjà publié un communiqué marquant les préoccupations des femmes africaines au sujet des dites réformes. Nous vous proposons de lire le point qui est fait sur cette question par des réseaux d'organisations de femmes, sur le site www.wildaf-ao.org/fr/article.php3?id_article=837

Les Dirigeants de la Région mettent la dernière main à la transformation de la CEDEAO en Commission (Suite)

(Suite de la page 7)

Se félicitant de l'amélioration de cette situation, ils ont encouragé l'intensification du dialogue entre les acteurs ivoiriens en vue d'assurer le succès du programme de transition. Ils ont également approuvé la création du Groupe de Contact International sur la Guinée Bissau (GCI-GB) dans la perspective d'aider à la stabilisation et au redressement économique de ce pays.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont entériné la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre ; un instrument qui vise à mettre fin à la prolifération de celles-ci sauf pour des besoins légitimes de sécurité des Etats membres ou pour leur participation aux opérations d'appui à la paix.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont convenu de tenir leur prochain sommet en décembre 2006 à Ouagadougou, Burkina Faso.

Consulter:

africaunion.org/News_Events/Calendar_of_%20Events/DRAFT%20CALENDAR%20OF%20MEETING.doc

Protocole au traité instituant la Communauté Économique Africaine relatif au Parlement Panafricain

Aucune nouvelle ratification (46 ratifications) depuis l'inauguration du Parlement le 18 mars 2004. Il est en vigueur depuis le 14 décembre 2003.

Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique

Aucune nouvelle ratification (40 ratifications). 50 États sont signataires. Il est en vigueur depuis le 26 décembre 2003.

Protocole relatif à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

La Tanzanie a ratifié au 10 février 2006 pour un total de 23 États. 47 États sont signataires. Il est en vigueur depuis le 25 janvier 2004.

Protocole de la Cour de justice de l'UA

La Tanzanie a ratifié au 10 février 2006. Il y a donc 10 sur 53 États qui adhèrent au Protocole et 38 l'ont signé.

Union Africaine : www.africa-union.org

Rapport 2006 : La situation des droits humains dans le monde/Amnistie Internationale.

Vous pouvez accéder au rapport au

<http://web.amnesty.org/report2006/index-fra>

Cameroun : Aucune loi pour protéger les femmes des mutilations génitales

Sous un arbre dans le jardin du parlement du Cameroun, à Yaoundé la capitale, des femmes députées écoutaient, émues, il y a quelques jours, Hannah Kwenti, 17 ans, mère d'une fillette de cinq mois. Elle avait été excisée trois jours seulement après son accouchement. "Je viens de Mamfé (sud-ouest du Cameroun), où j'avais été excisée en janvier dernier après l'accouchement de Ruth (sa fille)", dit-elle gênée, à IPS. "Mes beaux-parents l'avaient exigé, arguant que si on ne le faisait pas, je pourrais devenir un jour infidèle à Peter (son mari)". Lire l'article au

www.ipsnews.net/fr/note.asp?idnews=3160

Burkina Faso : Les femmes pour l'accès au pouvoir

Les femmes leaders et les défenseurs de la cause féminine du Burkina Faso parties prenantes au forum sur la problématique de la présence des femmes en politique, ont demandé mercredi, au Président Blaise Compaoré, de réserver aux femmes au moins 30% des postes dans toutes les instances de décision, sur les listes électorales et dans le management politique. Lire l'article au :

www.apanews.net/article.php3?id_article=3269

Niger : Le gouvernement du Niger a pris des décrets qui rendent gratuits l'accès aux soins prénataux, aux accouchements, ainsi qu'aux césariennes pour les femmes.

- Les députés nigériens ont rejeté l'adoption du **protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la femme** en Afrique au cours de leurs sessions parlementaires du **samedi 03 juin 2006**.

Lire le communiqué sur le site :

wildaf-ao.org/fr/rubrique=communiqu.php3#art841

Le Vatican face à l'utilisation des préservations dans la lutte contre le Sida

De source officielle les autorités de l'Eglise Catholique ont confirmé que, le Pape Benoît XVI a récemment demandé un rapport pour savoir s'il est possible d'autoriser les catholiques à utiliser le condom dans le couple dans des cas restreints à savoir la protection de la vie du couple lorsque l'un des partenaires est séropositif ou est malade du Sida.

Cette question est l'une des plus compliquées et délicates émergentes dont fait face l'Eglise. Pendant des années alors que certains éminents cardinaux et théologiens prônaient une révision de la position de l'Eglise catholique vis-à-vis des couples infectés par le VIH/Sida au nom de la protection de la vie, d'autres par contre s'attaquaient farouchement à cette opinion en maintenant la position de l'Eglise qui prône l'abstinence et la fidélité dans le couple comme seuls moyens de combattre la maladie. Il est trop tôt de savoir où en est le Pape au sujet de cette question. Plus encore ces questions controversées peuvent mettre plusieurs années avant d'être introduites timidement dans le réseau de croyance et de bureaucratie du Vatican.

Accepter un tel changement résoudra relativement une petite partie du problème, mais permettra de rompre la résistance à l'utilisation du préservatif dans les pays comme les Philippines ou parties d'Afrique où les autorités catholiques ou clergé ont de l'influence.

Lire l'article en entier :

www.nytimes.com/2006/05/02/world/europe/02pope.html

La CEDEAO et l'UNESCO acceptent de travailler ensemble pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La CEDEAO et l'UNESCO ont décidé de collaborer pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement à travers une coopération dans les domaines de l'éducation, de la Science et technologie, de la culture et de la communication.

Dans une résolution prise à la fin d'une réunion conjointe des deux commissions le

mercredi 21 juin 2006 au Secrétariat Exécutif de la CEDEAO à Abuja, les deux organisations se sont mises d'accord sur des recommandations parmi lesquelles celle relative à la mise en œuvre d'un mécanisme pour servir d'observatoire et d'évaluation des objectifs du millénaire pour le Développement afin d'atteindre le maximum possible de résultat.

La réunion a également porté sur la révision des statuts devant régir le mécanisme mis en place par les deux organisations.

Il est attendu d'ici leur prochaine réunion prévue à Paris en 2008, qu'un progrès substantiel soit réalisé dans l'atteinte des résultats des OMD grâce à cette collaboration. Pour plus d'information: www.news.ecowas.int/en/presseshow.php?nb=34&lang=en&annee=2006

Rapport sur la traite des personnes

Le Département d'Etat des Nations Unies a publié son dernier rapport sur la traite des personnes.

Lire l'article au :

usinfo.state.gov/fr/Archive/2006/Jun/08-1794.html - 84k

TOLBA, une association au service des réfugiés

Une association dénommée « Tolba » a été créée par un groupe des médecins volontaires italiens. L'association Tolba a pour but de porter assistance aux réfugiés clandestins venus à Météra (basilicate) et réalise également des projets socio sanitaires à l'étranger. Les sources de financement de ces projets proviennent de la publication des livres de sensibilisation sur les cultures des pays en développement. Ces livres sont ensuite traduits en plusieurs langues tels que le français, l'italien, l'anglais, le finlandais, le grecque et l'espagnol. Les livres ainsi conçus sont destinés aux enfants et aux écoles. Pour de plus amples informations

Consulter l'article sur le site :

www.associazionetolba.org

ECOSOC. Le Conseil Economique et Social des Nations-Unies a organisé du **29 juin au 05 juillet 2006**, un Forum des ONG à Genève. (Le Conseil économique et social est, aux termes de la

Charte des Nations-Unies, l'organe principal de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU et de ses organismes et institutions spécialisées - qui constituent ce que l'on appelle « le système ou la famille des Nations Unies ». Le Conseil économique et social comprend 54 membres élus pour trois ans. Il prend ses décisions à la majorité simple, chaque membre disposant d'une voix).

Consulter le site : www.un.org/docs/ecosoc/19k

Togo : « Amenons nos filles au travail ». Une expérience qui mérite d'être suivie et démultipliée dans la sous région.

Les volontaires du Corps de la Paix au Togo ont initié depuis 1998, un projet intitulé « Amenons Nos Filles au Travail ». C'est un projet mis en œuvre chaque année dans toutes les régions du Togo. Il a pour but de répondre aux besoins spécifiques des élèves, essentiellement des filles collégiennes dans les villages. Le projet recense au cours de l'année scolaire, des filles dynamiques, ardues et persévérantes en tenant compte des obstacles potentiels dont elles pourront être victimes comme l'absence d'un projet d'avenir, le manque de soutien financier, les grossesses précoces, le harcèlement sexuel et le VIH/SIDA. L'objectif du projet est d'encourager les collégiennes à continuer leurs études, à surmonter les obstacles et préparer leur avenir. Le projet consiste à faire visiter aux collégiennes les grandes villes de leur région afin de leur faire découvrir des possibilités de choix de formations, des professions diverses et recevoir de sages conseils des femmes modèles et leaders. Pour cette année, les volontaires du Corps de la Paix dans la région maritime ont organisé conjointement avec les agents des Affaires Sociales, les activités du projet afin que ceux-ci s'approprient le projet et le mettent en œuvre en vue de sa pérennisation dans le pays. Dans ce sens, ils ont organisé, l'encadrement et le programme de visite à Lomé pendant cinq (5) jours du **12 au 17 juin 2006**, de vingt collégiennes venues de plusieurs villages, avec l'appui financier de PSI (Population Services International).

Au cours de leurs visites à Lomé, ces collégiennes ont eu à visiter une institution bancaire (l'Union Togolaise de Banque),

(Suite page 12)

BRÈVES

Projet « Amenons nos filles au travail ».

(Suite de la page 11)

un hôtel (l'Hôtel Sarakawa), une école de formation professionnelle (l'Ecole

Nationale des Sages Femmes), le Projet Nationale de Lutte contre le SIDA (PNLS), une clinique cardiologique (La clinique le « Cœur »), le bureau du Corps de la Paix, l'Université de Lomé, et l'aéroport de Lomé. Dans ces différents services, elles se sont entretenues avec les femmes qui occupent des postes de responsabilité.

En marge de ses visites, les filles ont consacré leurs après-midi, à suivre des causeries débats portant sur les expériences des femmes modèles qui les ont entretenues sur leurs expériences personnelles.

Elles ont également suivi des conférences sur des thèmes divers tels que : la déstigmatisation du VIH/SIDA, la confiance en soi, l'amour-propre, les loisirs de vacances, la promotion de la femme. Des cours d'initiation à l'informatique leur ont été également donnés. Interrogées à l'issue des cinq jours de visites, les bénéficiaires ont déclaré que le projet a eu un effet bénéfique sur elles en ce sens qu'elles ont compris l'importance et la nécessité de poursuivre leurs études.

Elles ont en outre été sensibles aux questions relatives à l'équité du genre, aux droits et devoirs de la femme, à la prise de conscience du rôle des femmes dans la société. Leur réaction a été profonde et spontanée.

Ces dernières ayant capitalisées toutes les expériences reçues ont à leurs tours sensibilisés d'autres communautés villageoises. Ainsi à travers des sketches retraçant ce qu'elles ont vécues dans la capitale, elles ont sensibilisées d'autres jeunes filles et garçons élèves, parents, enseignants, personnes ressources etc. dans deux communautés villageoises. A ce jour, plus de neuf cent (900) personnes ont été touchées. Le projet a été un succès et tout le monde attend avec impatience l'édition de l'année prochaine. Notre souhait serait de voir ce projet se dupliquer dans tous les pays de la sous région. Pour avoir plus d'informations sur le projet, contacter le WILDAF- BSRAO.

EVENEMENT

3e Forum urbain mondial de l'ONU

Un Forum urbain mondial a été organisé à Vancouver du 19 au 23 juin 2006. Célèbre pour sa qualité de vie, Vancouver a accueilli plus de 15.000 délégué-es à ce 3e Forum urbain mondial de l'ONU qui a traité des problèmes de l'urbanisation galopante, de la pauvreté et de la pollution dans les villes. À cette occasion, elle entend donner l'exemple en matière d'urbanisation durable avec une campagne en faveur de l'écodensité.

Lire l'article sur

www.oregand.ca/veille/2006/06/forum_urbain_mo.html#more

01 juillet 2006- Commémoration du 25ème anniversaire de la Charte des Droits de l'homme et des peuples en marge du Sommet de l'UA, Banjul, Gambie

02 -05 juillet 2006- Première réunion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, Banjul, Gambie

www.africa-union.org/root/ua/index/index.htm

Libéria : Trop de viols restent encore impunis au Libéria

A Monrovia, alors que les libériens tentent tant bien que mal de reconstruire leurs villes et leurs vies, le viol, une arme fréquemment utilisée durant les 14 années de guerre civile qui ont ravagé le pays, reste un problème qui à en croire les associations humanitaires, prend de plus en plus d'ampleur. Le « nombre de viols augmente de manière alarmante », a déclaré Lois Bruthus, présidente de l'Association des femmes juristes du Libéria (AFELL). « Chaque jour, nous recevons jusqu'à six victimes de viol dans nos bureaux ». Source: Netfemmes.org

2e Forum mondial des droits de l'homme

Placé sous le haut patronage de Jacques Chirac, Président de la République Française, le 2e Forum mondial des droits de l'homme, qui se tiendra à Nantes, du 10 au 13 juillet 2006, entend être l'espace de partage des expériences permettant de passer des idées à l'action. « Dans un monde où les inégalités, l'intolérance et la violence ne cessent d'augmenter, les droits de l'homme nécessitent, plus que jamais, d'être promus et protégés. Cette protection relève d'une entreprise collective : celle de la communauté internationale tout entière. »

www.unesdoc.unesco.org/images/0014/001463/1463

WILD AF WEST AFRICA

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON
Mathilde Rizalatu SANT'ANNA
Joseph STRUBLE
Denise ODAH
Julienne Kékéli KPEGBA

Toute reproduction à but non commercial, des informations rédigées par WILD AF/FeDDAF Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILD AF/FeDDAF Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont elle est auteure.

Pour tous renseignements, contactez :

WILD AF/FeDDAF Bureau sous-régional d'Afrique de l'Ouest
B.P. 7755 Lomé - Togo

Tél. : (228) 222-26-79

Fax : (228) 222-73-90

www.wildaf-ao.org

Email :

info@wildaf-ao.org

DOCUMENTATION

Base de Données Egalité Hommes-Femmes dans le Monde

(Documentation OCDE)

Pour aider les gouvernements dans leur choix de politiques visant le développement et la croissance économique, le Centre de développement de l'OCDE vient d'établir, à partir de différentes sources, une base de données Egalité homme-femme, Institutions et Développement (GID). Celle-ci permet de comparer les données concernant le statut socio-économique des femmes dans 162 pays, de l'Afghanistan au Zimbabwe, et ainsi d'identifier les pratiques culturelles et traditionnelles discriminatoires envers les femmes, mettant ainsi en lumière le besoin de réformes institutionnelles et juridiques. Vous pouvez accéder à la base de données au :

http://www.oecd.org/document/17/0,2340,fr_2649_33947_36236817_1_1_1_1,00.html